

IMPACT DES ASSURANCES AUTOMOBILES ET INCENDIES SUR LES RECETTES GLOBALES DE LA SONAS-ISIRO De 2006 à 2016.

Par **AKEMANI AWENDE BENJAMIN** *Assistant à Institut Supérieur de Commerce d'Isiro*

ABSTRACT

Any company producing goods or service pursues the same goal of maximization of profit that passes the increase of revenue and minimization of costs, the SONAS Agency of Isiro can not do without this objective as a rational economic agent who has received the mission on the part of the State and to enjoy a monopoly in the insurance market to the national extent more than five decades. It is to be noted that SONAS is being hit by internal difficulties related to its management and external related to the low level of income of the population, ignorance of the property based insurance in the socio-economic life of household. All these hazards also justifies the low revenue mobilization of the Isiro agency SONAS.

KEYWORDS

✱ *Insurance; Risky ; Automobile insurance; Fire insurance; Property insurance; Damage guarantee; Liability; Model estimation ; Set of samples ; Statistical and econometric analysis*

RESUME

Tout entreprise de production des biens ou de service poursuit un même but de maximisation de profit qui passe l'augmentation des recettes et la minimisation des coûts, la SONAS agence d'Isiro ne peut se passer de cet objectif en tant qu'un agent économique rationnel qui a reçue la mission de la part de l'Etat et de jouir de monopole sur le marché d'assurance à l'étendue national plus de cinq décennies. Il est à remarque que la SONAS est buté à des difficultés internes liée à sa gestion et externe liée au faible niveau de revenu de la population, ignorance des biens fondés des assurances dans la vie socioéconomique de ménage. Tous ces aléas justifie aussi la faible mobilisation de recette de la SONAS agence d'Isiro.

MOTS CLES

Assurance ; Risque ; Assurance automobile ; Assurance incendie ; Assurance de biens immobiliers ; Garantie dommages ; Responsabilité civile ; Estimation du modèle ;

0. INTRODUCTION

0.1. ETAT DE LA QUESTION

La matière première de l'assurance, c'est le risque. Des individus ou des entreprises prennent contact avec l'entreprise d'assurance pour lui soumettre leur risque. Il s'agit pour les particuliers de se protéger contre des risques touchant à leur personne (décès, incapacité, invalidité, accidents de la vie de la famille...) ou à leurs biens (habitation, voiture...). Pour les entreprises, il s'agira également de protéger les biens, de plus en plus de se protéger des conséquences d'une attaque informatique (« cyber risque »), d'assurer le bon acheminement des produits ou d'obtenir une indemnité en cas de perte d'une « personne-clé » à la bonne marche de l'entreprise.¹

Les entreprise ayant des activités industrielles a risque d'accident majeur mette en place différentes dispositions pour traiter le risques liés à leurs installations l'une de technique de traitement du risque est l'assurance, qui permet à un exploitant de transférer une partie de la composante financière des pertes éventuelles à un assureur,

¹Philippe TRAINAR et Patrick THOUROT., *gestion de l'entreprise d'assurance*, 2^{ème} édition Dunod, Paris, 2017, Pg 2

ou un groupe d'assureurs². En contre partie du paiement d'une prime d'assurance, les assureurs garantissent que les victimes éventuels des sinistres seront compensées et facilitent un traitement rapide des dossiers de demande d'indemnisation.

L'assurance est une technique fondée sur l'esprit de solidarité. En effet, l'assurance est l'opération par laquelle une entreprise d'assurance organise en mutualité un ensemble d'individus et/ou d'entreprises exposés aux mêmes risques et répartit ces risques et les compense selon la loi statistique des grands nombres, à l'aide d'un fonds alimenté par des primes ou des cotisations collectées au préalable.

Sur le plan juridique, l'assurance se définit comme une convention passée entre un assureur et un preneur d'assurance appelé souscripteur, dans laquelle l'assureur s'engage, moyennant paiement d'une prime par le preneur d'assurance, à délivrer une prestation en cas de survenance d'un sinistre.

Cette solidarité est particulièrement nécessaire pour le cas spécifique de l'assurance automobile puisqu'il est évident que chaque utilisateur pris isolément ne peut pas faire face aux dégâts corporels et/ou matériels très importants que ces engins sont susceptibles de causer. C'est la raison fondamentale pour laquelle le législateur Congolais à l'instar de la plupart des pays, est intervenu pour rendre obligatoire l'assurance responsabilité civile des véhicules terrestres à moteur. Cette protection sociale voulue à l'égard de l'ensemble des usagers de la route explique l'importance économique de ce produit d'assurance qui participe pleinement au développement de la nation à travers notamment les sources de revenus supplémentaires qu'il procure à l'Etat et au secteur bancaire.

Malgré ces potentialités que nous constatons que l'assurance automobile pose des sérieux problèmes aux consommateurs par rapport à la bonne compréhension des garanties accordées, ainsi que la procédure de règlement des sinistres. Le sentiment qui prévaut est l'insatisfaction générale et même la frustration des assurés qui sont méfiants et très amer vis-à-vis des compagnies d'assurance. Cette situation préjudiciable pour l'essor du secteur de l'assurance en République Démocratique du Congo en général et particulière dans la ville d'Isiro.

La problématique tourne autour des questions ci-après :

- Comment évolue les recettes globales de la SONAS agence d'Isiro ?
- Quelle branche d'assurance contribue plus dans l'approche de la maximisation de recette de la SONAS agence d'Isiro ?
- Que peut faire la SONAS agence d'Isiro pour mobilisé plus de recettes ?

Eu égard aux questionnements ci haut, les hypothèses suivantes peuvent être émise :

- Les recettes globales de la SONAS agence d'Isiro évoluerai à la hausse mais non proportionnellement à la mobilisation des recettes des chaque branche des assurances.
- La branche qui contribue plus à la maximisation des recettes est la branche d'assurance automobile suivie d'assurance incendie.
- Afin de mobiliser plus des recettes la SONAS agence d'Isiro doit sensibiliser la population sur la culture des assurances, indemnisé régulièrement les sinistres en assouplissant la procédure pour être indemnisé, procède aussi en marketing des assurances, application de la loi.

0.2. METHODOLOGIE

Toute recherche en caractère scientifique en science sociale comme dans les sciences en général doit comporter l'utilisation d'un ensemble d'opérations intellectuelles par lesquelles elle cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontre et les vérifie. Le terme méthode est justifié, lorsqu'il est attaché à un domaine spécifique et comporte une manière de procéder que lui est propre.

Pour ce faire, nous avons recouru à la méthode inductive qui part des faits particuliers aux faits globaux. Appuyer par les techniques documentaires et d'interview libre.

²POZZANAT., gestion du risque et assurance d'entreprise. Numéro 2015-01 de la collection regards sur la sécurité industrielle, fondation pour une culture de sécurité, industrielle Toulouse, France, 2015. Pg 9

1. QUELQUES REVUES DE LA LITTÉRATURE

1.1. Bref historique

C'est la mondialisation des échanges marchands, qui ne date certes pas d'hier, qui a en quelque sorte donné naissance au droit des assurances. C'est en effet au XIV^e siècle que remontent les premiers contrats d'assurances, l'assistance mutuelle étant alors utilisée dans le cadre du transport commercial par voie maritime. Un nouveau mode de transfert de risque a été développé en vue d'échapper aux prescriptions du droit canon, les modalités d'assistance mutuelle alors en vigueur, décrétées usuraires, ayant été prohibées³. Cette pratique de solidarité par la mise de biens « en gage » était déjà présente au V^{ème} siècle avant J.-C., comme on peut le constater à la lecture du Talmud de Babylone:

« Les marins peuvent convenir entre eux que, si l'un perd son navire, on lui en construira un autre. Si l'un d'eux a perdu son navire par sa faute, on n'est pas obligé de lui en donner un autre. S'il l'a perdu en allant à une distance où les navires ne vont pas d'ordinaire, on n'est pas obligé de lui en construire un autre⁴. »

Le XIV^{ème} siècle a vu la création des assurances modernes :

« Alors apparaissent les premiers contrats d'assurance par lesquels un « assureur » s'engage envers un « assuré », moyennant le paiement d'une prime ou cotisation, à l'indemniser du préjudice que subissent ses biens par suite de la réalisation d'un risque de mer. »⁵

Le fait de s'assurer est en soi une lutte contre les effets des hasards malheureux, une façon de se prémunir contre les risques futurs. Ce besoin de confier sa sécurité à un tiers n'existait pas à l'époque où les individus se regroupaient au sein du noyau familial protecteur et où la solidarité sociale était beaucoup plus présente. Avec l'industrialisation et l'urbanisation vinrent une poussée d'individualisme et la désolidarisation familiale; l'insécurité financière des individus s'est alors fait grandement ressentir. Grâce aux assurances, un choix se présentait désormais à eux : recourir à l'épargne ou souscrire une assurance. Si l'épargne individuelle peut servir à mettre de côté certaines sommes qui pourront être utilisées en cas de sinistre, ce moyen de se prémunir contre le destin présente des limites évidentes. Le total des sommes épargnées devra être élevé, si l'épargnant désire être en mesure de compenser les pertes qu'il pourrait subir en cas de sinistre. De plus, ces sommes, si elles sont destinées à cette seule fin, pourront représenter une quantité considérable de ressources qui ne seront pas disponibles à d'autres fins, gelées, en quelque sorte, jusqu'à ce que le malheur frappe, alors que les probabilités font en sorte qu'il pourrait fort bien ne jamais frapper l'épargnant, s'attaquant plutôt à son voisin.

C'est ce calcul des probabilités qui explique le bon sens sur lequel repose la mise en commun de ressources en vue d'indemnisation d'un des membres du groupe. Si le malheur doit frapper une fois sur dix, dix individus pourraient raisonnablement mettre en commun leurs ressources afin que le montant ainsi accumulé soit disponible aux fins d'indemnisation de celui qui subira un sinistre. La mutualité est l'une des caractéristiques primordiales de l'assurance : il s'agit d'une mise en commun des risques par plusieurs assurés, qui permet ensuite aux sinistrés de recevoir une prestation proportionnelle à leur contribution individuelle. L'assureur est l'intermédiaire qui gère le système et qui procède à une répartition scientifique des risques sur la base des données statistiques et des probabilités⁶. Les assurés mettent donc leurs primes en commun et les montants accumulés servent à indemniser les sinistrés lorsque le risque assuré se réalise. C'est une lutte collective contre les effets du hasard, le risque assuré étant un événement incertain, indépendant de la volonté des parties. C'est-à-dire en certitude, il ne saurait y avoir d'assurance celle-ci ne procédant jamais que de l'incertitude de perte de quantité d'objet juridique⁷ (objet en propriété ou en responsabilité). Les compagnies d'assurance permettent à des individus ou des investisseurs d'éliminer certains risques. Les clients transfèrent donc leurs risques assurables à une compagnie d'assurance qui elle, en revanche, doit les gérer efficacement afin d'éviter des scénarios catastrophiques qui pourraient mettre en péril la situation financière de l'entreprise et par le fait même maintenir sa profitabilité⁸.

³VENDIN, Eric, Histoire de l'assurance : L'assurance est le fruit de la mondialisation des échanges marchands, article disponible sur le site de News-Assurance, Paris, France, 29 mars 2009. [En ligne] <http://www.news-assurances.com/lassurance-est-le-fruit-de-la-mondialisation-des-echangesmarchands/01677664> (page consultée le 25 janvier 2019).

⁴DESJARDINS, Arthur, *Traité de droit commercial maritime*, tome VI, Paris, 1887, p. 11, § 1290. disponible sur le site de Google livres, [En ligne] http://books.google.ca/books?id=ISopAAAAYAAJ&printsec=frontcover&dq=Desjardin,+t.+VI,+%C2%A7+1290&lr=&source=gbs_book_other_versions_r&cad=2_2#PPA11.M1 (consultée le 25 janvier 2019).

⁵FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES, *Les primes de l'assurance maritime, une page d'histoire* disponible sur le site de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances, Paris, France, sans date. [En ligne] <http://www.ffsa.fr/ffsa/upload/reprise/docs/application/pdf/2010-03/unepagedhistoire.pdf> (consultée le 25 janvier 2019).

⁶LLUELLES Didier, *Précis des assurances terrestres*, 4^e Éd., Thémis, Montréal, Canada, 2005, p. 4-5.

⁷Georges LANE., *25 ans d'économie de l'assurance* l'Université Paris IX Dauphine.

⁸Jean-Philip Dumont., *Gestion des risques des compagnies d'assurance : une revue de la littérature récente, Assurances et gestion des risques, vol. 79(1-2), avril-juillet 2011, 43-81*

1.2. L'assurance, bien premier

L'accès à l'assurance est devenu un facteur essentiel d'intégration des citoyens dans nos sociétés modernes, pour deux raisons.

La première parce que, de fait, l'assurance est la condition d'accès à certains biens fondamentaux. L'acquisition d'un logement se fait en général par le crédit et la banque ne l'accorde qu'à la condition que l'emprunteur soit assuré (assurance emprunteur couvrant au moins le risque décès, et le plus souvent les cas d'incapacité et d'invalidité). Il en est de même pour les soins de santé : il n'est souvent guère possible d'être bien pris en charge sans être assuré (assurance-maladie complémentaire, c'est-à-dire en complément de l'assurance-maladie obligatoire, « la sécurité sociale »).

L'assureur peut en outre jouer un rôle de conseil dans nos sociétés où il est parfois difficile au simple citoyen de connaître et comprendre ses droits. La protection juridique est ainsi « le droit au droit ». En conseillant et en aidant à ce que la grande majorité des dossiers se règle à l'amiable, elle permet à l'assuré de faire valoir ses droits sans encombrer le système judiciaire par de petits litiges. Mais l'assurance est aussi un bien premier, condition des autres biens, puisque sans elle l'acquisition de certains biens serait tout à fait déraisonnable car trop risquée⁹. Consacrer une grande partie de son épargne à l'achat d'un logement serait un comportement très inconséquent sans assurance. Qu'un incendie ou un événement naturel vienne se produire et son propriétaire aurait tout perdu.

L'assurance est un service de protection qui permet à un agent économique de compenser les pertes liées à la réalisation d'un événement futur, qui, en principe, ne dépend pas de lui. Cette protection est le plus souvent financière, mais prend de plus en plus d'autres formes (réparation en nature, services à la personne) si l'assuré le souhaite. L'assureur promet à l'assuré de lui verser une indemnité en échange d'une « cotisation », que l'on nomme souvent « prime d'assurance ». Notons qu'il s'agit bien de compenser les pertes subies par un individu dans un élément de son patrimoine en raison d'un événement aléatoire ; il ne s'agit en aucun cas d'enrichir l'assuré en cas de réalisation du risque.

Le métier de l'assureur possède à la fois :

- une dimension sociale à travers la protection des individus ;
- une dimension financière, puisque les primes d'assurance sont placées en attendant d'avoir à indemniser les assurés.

Autrement dit, l'entreprise d'assurance exerce une mission sociale à travers des outils et des techniques financières. Elle concilie le social et le financier, ces deux mondes que l'on considère parfois comme exclusifs¹⁰.

1.3. Assurance automobile

L'assurance automobile doit être obligatoirement souscrite, en raison des accidents que l'automobiliste pourrait causer ou de ceux dont il pourrait être victime. En conséquence, les garanties liées à l'assurance automobile peuvent être de trois sortes ; responsabilité civile (obligatoire), garantie « dommages-collisions », garantie « tous risques ». En contrepartie de la souscription à l'assurance automobile, l'assuré se verra remettre par l'assureur une attestation d'assurance et que le conducteur du véhicule doit être en mesure de présenter¹¹.

1.4. Assurance de biens immobiliers

L'assurance de biens immobiliers couvre surtout des biens matériels comme les locaux, le matériel, les stocks, les équipements etc ...contre les incendies, les vols et autres dommages.

L'assurance tous risques pour une voiture ou une moto est loin d'être gratuite. Certaines garanties sont indispensables alors que d'autres sont en option.

La formule tous risques regroupent plusieurs garanties et en fonction de votre véhicule il convient de retenir une formule plus ou moins complète. Cela dépend donc du type de véhicule et de son usage, de l'ancienneté, de la valeur argus. Prendre une assurance automobile tous risques avec toutes les options possibles peut se révéler inutile et dommageable pour vos finances. Les garanties de la formule tous risques indispensables, les garanties « vitales » de cette formule :

1.5. La garantie dommages collision

Cette garantie est indispensable pour prendre en charge les dommages que votre véhicule peut subir suite à un accident avec un autre véhicule. Cela est d'autant plus utile pour les véhicules neuf avec une

⁹ « New York n'est pas la création des hommes, mais celle des assureurs. Sans les assurances, il n'y aurait pas de gratte-ciel, car aucun ouvrier n'accepterait de travailler à une pareille hauteur, en risquant de faire une chute mortelle et de laisser sa famille dans la misère. Sans les assurances, aucun capitaliste n'investirait des millions pour construire de pareils buildings, qu'un simple mégot de cigarettes peut réduire en cendres. Sans les assurances, personne ne circulerait en voiture à travers les rues. Un bon chauffeur est conscient de ce qu'il court à chaque instant le risque de renverser le piéton. » Comme disait Henry Ford

¹⁰ Philippe TRAINAR et Patrick THOUROT., op. cit., pg 4

¹¹ Assurance Pillot, technique de l'assurance livre de formation Pg 122

forte valeur argus. Que vous soyez responsable ou non d'un accident vous serez indemnisé à partir du moment où un tiers est identifié.

1.6. La garantie dommages

La différence avec la garantie dommages collision c'est que vous êtes indemnisé même si vous avez un accident sans qu'un tiers soit identifier. Quel que soit le dommage que peut subir votre véhicule, que vous soyez responsable ou non du sinistre, la garantie s'applique. En fonction de la formule retenue, l'indemnisation sera plus ou moins grande. La différence se fait aussi au niveau de la franchise. Plus la formule est haut de gamme et plus votre assureur vous remboursera suite à un accident.

1.7. La garantie des dommages corporels conducteurs :

Cette garantie n'est pas systématiquement incluse dans tous les contrats d'assurances automobile tous risques. Il est important d'inclure cette garantie dans la formule tous risques car c'est le seul moyen d'obtenir une indemnisation des dommages corporels suite à un accident dont vous êtes responsable. Avec une telle garantie, si vous avez un accident à cause d'une intempérie, d'une défaillance technique ou d'une simple erreur de conduite alors vos dommages corporels seront pris en charge par l'assurance.

1.8. Assurances incendie

C'est à la fin du XVIIe siècle qu'apparaît l'assurance incendie, compte tenu de l'accroissement de la population et le développement des agglomérations, qui étaient composées d'habitations en bois extrêmement rapprochées et vulnérables au feu¹².

A Londres en pleine nuit, le 2 Septembre 1666, un incendie se déclare dans une boulangerie de Londres, et s'étend avec une telle ampleur qu'il faudra quatre jours pour le maîtriser. Il détruira 13 000 maisons de 400 rues sur 175 hectares.

Une des rares maisons épargnées est une taverne exploitée par un certain Edward Lloyd, qui eu l'idée de créer un office d'assurance couvrant les risques les plus variés, et qui deviendra avec le temps la plus grande organisation mondiale d'assurance: le Lloyd's de Londres.

1.9. Les assurances de responsabilité civile

Concernent la responsabilité d'un agent en raison de ses activités. La plus connue, et la plus répandue, est l'assurance de responsabilité automobile à l'égard des dommages que peut occasionner un conducteur à un tiers. Compte tenu des dommages potentiels liés à l'utilisation de véhicules, sans assurance de responsabilité il n'y aurait plus de circulation automobile. « Assurance de responsabilité » : le terme est mal choisi car cette combinaison ne vise pas à couvrir l'auteur d'un dommage de ses fautes, mais à faire en sorte qu'il soit en mesure d'indemniser la victime si sa responsabilité venait à être reconnue. Les assurances de responsabilité sont pratiquement aussi nombreuses que les activités susceptibles de causer des dommages à autrui : responsabilité du père de famille pour les dommages causés par ses enfants voire ses animaux domestiques, assurance des chasseurs, très nombreuses assurances de responsabilité des professionnels (médecins, architectes, entrepreneurs, etc.). C'est le domaine des assurances que les pouvoirs publics aiment à rendre obligatoires pour protéger les victimes des conséquences du préjudice subi.

Les opérations d'assurance qui concernent l'habitation au sens large (multirisque habitation) et qui garantissent l'assuré contre des événements qui pourraient l'affecter comme l'incendie, le vol, le dégât des eaux, les tempêtes et les catastrophes naturelles ainsi que la responsabilité du chef de famille contre les dommages qui pourraient être causés à autrui.

Les opérations d'assurances des professionnels qui visent à protéger les biens des entreprises comme l'assurance contre l'incendie et l'assurance « pertes d'exploitation » (exemple : interruption d'activité liée à une catastrophe naturelle comme une inondation).

1.10. Le risque :

Le risque peut être défini comme un élément aléatoire indépendant de la volonté des personnes et contre la survenance duquel l'assuré veut se prémunir. Le risque peut être aussi défini comme "tout péril mettant en danger les actifs présents ou à venir d'une société ". La notion de risque, met en relief également le concept d'incertitude.

Le risque est l'objet même du contrat, c'est l'élément fondamental de l'opération d'assurance.

1.11. Les déclarations du risque lors de la souscription

A la souscription du contrat l'assuré est tenu de déclarer le risque objet de la garantie. L'assuré est tenu de remplir, en bonne et due forme, le formulaire de déclaration de risque fourni par l'assureur. L'obligation du souscripteur consiste uniquement à répondre exactement aux questions posées par l'assureur. Le contrat d'assurance étant un contrat de bonne foi, l'assureur est supposé faire confiance aux déclarations de

¹²Nabil Mrabet., *technique d'assurance*, université virtuel de Tunis, 2007, pg 3-4

l'assuré. C'est sur la base des informations fournies par l'assuré dans le formulaire de déclaration de risque, que l'assureur va apprécier le risque, et déterminer la prime correspondante¹³

II. IMPACT DES ASSURANCES AUTOMOBILES ET INCENDIES SUR LES RECETTES GLOBALES DE LA SONAS-ISIRO

2.2. L'échantillonnage

Dans tout travail scientifique doit constituer de l'échantillon qui doit être représentatif. L'échantillon retenu dans cette étude est constitué des données quantitatives sur les différentes variables retenues dans le modèle notamment : les recettes globales de la SONAS-Isiro, assurances automobiles et assurances incendies respectivement variable endogène et exogènes. Le choix de ces variables n'est pas au hasard, car ces variables peuvent avoir des influences positives aux négatives sur l'évolution du niveau de recettes globale de la SONAS agence d'Isiro. Ces données forment des séries chronologiques mensuelles portant sur la période allant de 2006 à 2016. Soient 132 observations.

2.2. Analyse et Traitement des données

2.2.1. Analyse statistique et économétrique

Grâce au logiciel Eviews, qui a permis un traitement automatique de données.

Cette analyse est essentiellement : l'analyse statistique, qui nous permet de faire le test individuel des significativités des paramètres grâce au test de "t" de student et le test de Fisher qui implique un test de globalité du modèle, Ainsi que l'analyse économétrique axe sur les différents tests économétriques.

L'estimation des paramètres par la méthode des moindres carrés suppose que les hypothèses économétriques habituelles soient respectées¹⁴ :

- les variables explicatives sont non aléatoires ;
- l'espérance mathématique des erreurs est nulle [$E(\mu) = 0$] ;
- les erreurs sont non corrélées [$E(\mu_i \mu_j) = 0 \forall i, j, i \neq j$] ;
- la structure de la variance des erreurs est homoscédastique ;
- les erreurs suivent la loi normale de moyenne nulle et de variance constante exprimée par $\sigma [\mu \sim N(0, \sigma)]$.

Alors nous avons un modèle : $Y_t = \beta_0 + \beta_1 X_{1t} + \beta_2 X_{2t} + \varepsilon_t$

Où

Y_t = Recettes globales de la SONAS agence d'Isiro en logarithme népérien, considéré comme variable endogène ;

β_0 = Constante

β_1 et β_2 Respectivement recettes des assurances automobiles et assurances incendie de la SONAS agence d'Isiro en logarithme népérien considérés comme variables exogènes ;

ε_t = Terme aléatoire.

- Validité des paramètres : pour se faire une idée sur la validité des paramètres, on émet les hypothèses suivantes :

$H_0 : \beta_0 = \beta_1 = \beta_2 = 0$ Non significatif avec $|t| < 2$ ou $P > 0,05$

$H_1 : \beta_0 \neq \beta_1 \neq \beta_2 \neq 0$ Significatif avec $|t| > 2$ ou $P < 0,05$

¹³ FNACAM, Manuel de formation pour les intermédiaires d'assurance version non éditée, Maroc, 2011, pg 19-27

¹⁴ Régis BOURBONNAIS *Econométrie manuel et exercices corrigés*, 6^{ème} édition Dunod, Paris, 2005, pp 49-55

Tableau 3 :Résultat de l'estimation par la méthode de moindres carrés ordinaires

Dependent Variable: LREGL

Method: Least Squares

Date: 08/01/18 Time: 11:42

Sample: 2006M01 2016M12

Included observations: 132

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	3.199957	0.601142	5.323127	0.0000
LAUTO	0.482491	0.065618	7.352981	0.0000
LINC	0.223216	0.044092	5.062498	0.0000
R-squared	0.419779	Meandependent var		8.930336
Adjusted R-squared	0.410784	S.D. dependent var		0.607480
S.E. of regression	0.466304	Akaike info criterion		1.334508
Sumsquaredresid	28.04972	Schwarz criterion		1.400027
Log likelihood	-85.07755	Hannan-Quinn criter.		1.361132
F-statistic	46.66458	Durbin-Watson stat		2.078515
Prob(F-statistic)	0.000000			

Dans ce tableau ci-haut, nous constatons que toutes les variables retenues par ce modèle sont statistiquement significatives selon le test de t de student. Et le test de Fisher, nous montre que le modèle est bon et acceptable.

2.3.2.1. Résultat de l'estimation du modèle

L'estimation du modèle par la méthode des moindres carrés a donné les résultats ci-après :

$$LREGL = C(1) + C(2)*LAUTO + C(3)*LINC$$

$$LREGL = 3.19995711524 + 0.482490742882*LAUTO + 0.223216350579*LINC$$

(5.323127)
(7.352981)
(5.062498)

R² = 0.419779

R² = 0.410784

S.E.R = 0.466304

S.S.R = 28.04972

DURBIN-WATSON STAT= 2.078515

AKAIKEINFO CRITERION = 1.334508

SCHWARZ CRITERION = 1.400027

F-STATISTIC = 46.66458

Par souci d’avoir un résultat aussi fiable et pour minimiser les erreurs entre les variables, nous avons procédé à la transformation des variables retenues par le modèle en logarithme népérien, ce qui donne un modèle en logarithme.

Où les chiffres entre parenthèses sont les ‘t’ de Student des paramètres respectifs.

2.3.2.2. Test des paramètres

2.3.2.2.1. Validité individuelle des paramètres¹⁵ :

Pour se faire une idée sur la validité des paramètres, on émet les hypothèses suivantes :

$$H_0 : \beta_0 = \beta_1 = \beta_2 = 0 \quad \text{Non significatif avec } |t| < 2 \text{ ou } P > 0,05$$

$$H_1 : \beta_0 \neq \beta_1 \neq \beta_2 \neq 0 \quad \text{Significatif avec } |t| > 2 \text{ ou } P < 0,05$$

$$5.323127|t| > 2 \quad 7.352981|t| > 2 \quad \text{et} \quad 5.062498|t| > 2$$

Règle de décision : H_1 est accepté donc tous les paramètres sont significatif différent de 0. Les recettes globales de la SONAS agence d’Isiro sont influencées par les recettes d’assurances automobiles et incendies d’une manière significative.

Il ressort du modèle estimé que tous les paramètres sont statistiquement significatifs au seuil de 5 %.

2.2.2. Test de globalité du modèle

La validité globale du modèle passe par le test de Fisher. On émet les hypothèses suivantes :

- $H_0 : R^2 = 0$ ou $\beta_0 = \beta_1 = \beta_2 = 0$, le modèle n’est pas valide, donc X_i variables exogènes n’expliquent pas Y (variable endogène).
- $H_1 : R^2 \neq 0$ ou $\beta_0 \neq \beta_1 \neq \beta_2 \neq 0$, le modèle est valide, donc X_i variables exogènes explique Y

Comme $R^2 \neq 0$ (**0.419779** $\neq 0$)

Règle de décision : H_1 est accepté ; le modèle est valide. Le F-statistic (**46.66458**) avec sa probabilité inférieure à 0.05. cf. tableau n° 3. Ainsi on peut conclure que globalement le modèle est bon et acceptable.

2.3.2.3. Tests d’hypothèses économétrique

Les tests essentiels d’hypothèses économétriques retenus sont notamment : d’indépendance sérielle des résidus (LM test), d’hétéroscédasticité (Arch test et white test), de la forme fonctionnelle (le reset test), ainsi que le test de stabilité (test de Ramsey)

2.3.2.3.1. Indépendance sérielle

Pour déceler les autocorrélations éventuelles entre les résidus, on utilise le test de Breusch-Goldfrey (LM TEST).

$$H_0 : \text{Absence d’auto corrélation}$$

$$H_1 : \text{Autocorrélation}$$

Breusch-Godfrey Serial Correlation LM Test:

F-statistic	0.140731	Prob. F(2,127)	0.8689
Obs*R-squared	0.291896	Prob. Chi-Square(2)	0.8642

La statistique NR^2 calculée est : 0,140731 avec la probabilité associée de 0.8689.

Décision : au seuil de 5%, on ne peut rejeter l’hypothèse d’absence d’autocorrélation des résidus.

¹⁵**DOUCOURE F.B.**, méthodes économétriques cours et travaux pratiques, 5^{ème} édition université Cheick Anta-Diop de Dakar 2007-2008 , pg 13

2.3.2.3.2. Hétéroscédasticité

Quant à l’homoscédasticité des erreurs, nous faisons appel aux tests d’Arch. et de BREUSCH-PAGAN-GODFREY TEST qui se présentent comme suit :

H₀ : Homoscédasticité

H₁ : Hétéroscédasticité

Heteroskedasticity Test: ARCH

F-statistic	0.142363	Prob. F(1,129)	0.7066
Obs*R-squared	0.144410	Prob. Chi-Square(1)	0.7039

La statistique nR² calculée est:

nR²= 0,142363, correspond à une probabilité de rejet de l’hypothèse nulle de 0,7066.

BREUSCH-PAGAN-GODFREY TEST

Heteroskedasticity Test: Breusch-Pagan-Godfrey

F-statistic	0.132915	Prob. F(2,129)	0.8757
Obs*R-squared	0.271452	Prob. Chi-Square(2)	0.8731
Scaled explained SS	2.066166	Prob. Chi-Square(2)	0.3559

La statistique nR² calculée est :

nR²= 0,132915 correspond à une probabilité de rejet de l’hypothèse nulle de 0,8757.

Décision : au seuil de 5%, les deux tests indiquent qu’on ne peut rejeter l’hypothèse nulle (H₀) d’homoscédasticité.

2.3.2.3.3. Forme fonctionnelle

En effectuant le test d’indépendance sérielle, les coefficients associés aux variables du modèle sont tous nettement significatifs. Cependant on peut penser que la forme fonctionnelle est correcte. On peut terminer par le test de stabilité

- **Test des Ramsey (Reset test)**

H₀= validité de la forme retenue

H₁= Rejet de la forme retenue

La méthode utilisée consiste à récupérer le prédicateur de la variable expliquée de la régression sous l’hypothèse nulle (H₀), soit \hat{Y} , puis de régresser :

$$\hat{Y} = \beta_0 + \beta_1 X_1 + \beta_2 X_2 + \beta_3 (\hat{Y}_1)^2 + \beta_4 (\hat{Y}_1)^3 + \beta_5 (\hat{Y}_1)^4 + \dots + \varepsilon_t$$

Ramsey RESET Test:

F-statistic	2.618451	Prob. F(3,126)	0.0538
Log likelihood ratio	7.983076	Prob. Chi-Square(3)	0.0464

F-statistic = 2,618451 avec une probabilité associée de 0,0538 au seuil de 5%. Cela nous permet de conclure que la forme fonctionnelle est bonne.

Conclusion sur la validité du modèle

Les tests économétriques et statistiques montrent que tous les coefficients sont statistiquement optimaux au seuil de 5%. En plus, les hypothèses économétriques d'absence d'auto corrélation des erreurs d'homoscédasticité, sont vérifiées et la forme fonctionnelle est valide. Nous pouvons donc affirmer que le modèle est «bon», ce qui nous permet de procéder à son interprétation.

2.4. Interprétation de résultat.

Le modèle peut se noter comme suit :

$$\text{LREGL} = 3.19995711524 + 0.482490742882 \cdot \text{LAUTO} + 0.223216350579 \cdot \text{LINC}$$

(5.323127)
(7.352981)
(5.062498)

Le coefficient R² du modèle est égal à **0.419779** ce qui signifie que la variable Recette globale de la SONAS agence d'Isiro (variable endogène) est expliqué à **41.98%** par les variables recettes assurances automobiles et incendies (variables exogènes). Le test de Fisher confirme le résultat, par le coefficient de détermination au seuil de **5%**. Donc le modèle est acceptable pour sa qualité globale.

Il est à noter que, le test de la qualité individuelle des variables est apprécié par la statistique de t de student.

Dans ce modèle, le test de t de student montre que les variables exogènes (assurances automobiles et assurances incendies) ont des coefficients positifs, c'est-à-dire que si la fluctuation des assurances automobiles et assurances incendies à la hausse de 1% entraîne une élasticité respectivement de 0.48% et de 0.22 % des recettes globales de la SONAS agence d'Isiro.

En outre, il sied de noter que les recettes globales de la SONAS agence d'Isiro sont expliquées à **41.98%** par les variables exogènes (assurances automobiles et assurances incendies) et les **58.02%** d'évolution des recettes globales de la SONAS agence d'Isiro sont expliqué par d'autres variables qui n'étaient pas retenu par le modèle, qui sont en dehors du modèle, Donc les variables retenues par le modèle n'explique pas le modèle à **58.02%**. Ainsi que tous les tests économétriques appliqués donnent un résultat favorable.

2.5. DISCUSSION DU RESULTAT

Au regard, de résultat de cette étude aboutit et les atouts qu'à la SONAS, la performance de la SONAS agence d'Isiro dans le but de maximisation de recettes reste à désirer.

Il est à noter que par les ordonnances loi n° 66/622 du 23 novembre 1966 et n°66/622 bis du 23 novembre 1966 portant respectivement création d'une assurance nationale obligatoire pour toutes branches et portant création de la Société Nationale d'Assurance. Ces ordonnances lois sont entrées en vigueur le 01 février 1967, afin de jouir de monopole sur le marché d'assurances sur toute l'étendue de la de la République Démocratique du Congo¹⁶.

Certains textes illustrent mieux l'instauration de différentes assurances rendues obligatoires.

- L'assurance de la responsabilité civile en matière des véhicules automoteurs : loi n°73/013 du 5 janvier 1973 portant obligation de la responsabilité civile en matière d'utilisation des véhicules automoteurs¹⁷.
- Les cycles en moteur pour les différentes responsabilités civiles : incendie, les dommages et vols. Ordonnance-loi n° 240 du 2 juin 1967 octroyant le monopole des assurances à la SONAS.¹⁸

La faible mobilisation des recettes de la SONAS en général plus particulièrement à l'agence d'Isiro peut passer par le faits ci-après :

¹⁶ Recueil des textes légaux de novembre 1966 en février 1983 en République du Zaïre, SONAS, p5

¹⁷Loi n°73/013 du 5 janvier 1973 publiée dans le journal officiel de la SONAS, du 1 mars 1973

¹⁸ MBIKAYI, K., le code pénal zaïrois éd EDJ, Kinshasa, 1983, pp 142-143

Le problème marketing de la SONAS à Isiro, les stratégies marketing mise en place par la SONAS agence d'Isiro sont loin de convaincre et de fidéliser les assurés et la population de la ville, à cause de deux facteurs interne et externe.

- Facteur interne (au niveau de la SONAS) : la SONAS ne respecte pas assez ses engagements. La satisfaction du client engendre sa fidélisation et transforme ce dernier par effet du bouche à oreille, en recruteur bénévole pour compte d'entreprise. Car dit-on qu'un client trompé c'est un client perdu. L'ignorance de la population en est une autre raison c'est-à-dire le produit de la SONAS n'est pas bien connu par la majorité de la population, la SONAS doit instituer un service marketing dans son sein qui mettra en place une politique communicationnelle efficace.
- Facteur externe : le faible niveau de revenu de la population constitue un frein. La mauvaise qualité du produit de la SONAS se justifie par l'insatisfaction des assurés. La méthode de contrainte qui caractérise la gestion des assurances en République Démocratique du Congo, alors qu'en marketing c'est la satisfaction qui attire les consommateurs vers le produit et par conséquent engendre sa fidélisation. L'assurance devrait être une préoccupation pour chaque personne au lieu être un sujet de contrainte.

CONCLUSION

La réalisation de cet article porte sur l'impact des assurances automobiles et incendies sur les recettes de la SONAS agence d'Isiro.

La problématique tourne autour des questions ci-après :

- Comment évolue les recettes globales de la SONAS agence d'Isiro ?
- Quelle branche d'assurance contribue plus dans l'approche de la maximisation de recette de la SONAS agence d'Isiro ?
- Que peut faire la SONAS agence d'Isiro pour mobilisé plus de recettes ?

Eu égard aux questionnements ci haut, les hypothèses suivantes peuvent être émise :

- Les recettes globales de la SONAS agence d'Isiro évoluerai à la hausse mais non proportionnellement à la mobilisation des recettes des chaque branche des assurances.
- La branche qui contribue plus à la maximisation des recettes est la branche d'assurance automobile suivie d'assurance incendie.
- Afin de mobiliser plus des recettes la SONAS agence d'Isiro doit sensibiliser la population sur la culture des assurances, indemnisé régulièrement les sinistres en assouplissant la procédure pour être indemnisé, procède aussi en marketing des assurances, application de la loi.
- Le modèle peut se noter comme suit :

$$\text{LREGL} = 3.19995711524 + 0.482490742882 * \text{LAUTO} + 0.223216350579 * \text{LINC} \\ (5.323127) \qquad (7.352981) \qquad (5.062498)$$

Le coefficient R² du modèle est égal à **0.419779** ce qui signifie que la variable Recette globale de la SONAS agence d'Isiro (variable endogène) est expliqué à **41.98%** par les variables recettes assurances automobiles et incendies (variables exogènes). Le test de Fisher confirme le résultat, par le coefficient de détermination au seuil de **5%**. Donc le modèle est acceptable pour sa qualité globale.

Il est à noter que, le test de la qualité individuelle des variables est apprécié par la statistique de t de student.

Eu égard au résultat obtenu tous nos hypothèses sont confirmées.

BIBLIOGRAPHIE

- ✳ **Assurance PILLOT**, technique de l'assurance livre de formation.
- ✳ **DESJARDINS, Arthur**, *Traité de droit commercial maritime*, tome VI, Paris, 1887.
- ✳ **DOUCOURE F.B.**, *méthodes économétriques cours et travaux pratiques*, 5^{ème} édition université Cheick Anta-Diop de Dakar 2007-2008.
- ✳ **FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES**, *Les prémices de l'assurance maritime, une page d'histoire* disponible sur le site de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances, Paris, France, sans date.
- ✳ **FNACAM**, Manuel de formation pour les intermédiaires d'assurance version non éditée, Maroc, 2011.

- * **Georges LANE.**, *25 ans d'économie de l'assurance* l'Université Paris IX Dauphine.
- * **Jean-Philip Dumont.**, *Gestion des risques des compagnies d'assurance : une revue de la littérature récente.*
- * **LLUELLES Didier**, *Précis des assurances terrestres*, 4e Éd., Thémis, Montréal, Canada, 2005.
- * **MBIKAYI, K.**, *le code pénal zaïrois* éd EDJ, Kinshasa, 1983.
- * **Nabil Mrabet.**, *technique d'assurance*, université virtuel de Tunis, 2007.
- * **Philippe TRAINAR et Patrick THOUROT.**, *gestion de l'entreprise d'assurance*, 2^{ème} édition Dunod, Paris, 2017
- * **POZZANAT.**, *gestion du risque et assurance d'entreprise.* Numéro 2015-01 de la collection regards sur la sécurité industrielle, fondation pour une culture de sécurité, industrielle Toulouse, France, 2015.
- * **Régis BOURBONNAIS** *Econométrie manuel et exercices corrigés*, 6^{ème} édition Dunod, Paris, 2005.
- * **VENDIN, Eric**, *Histoire de l'assurance : L'assurance est le fruit de la mondialisation des échanges marchands*, article disponible sur le site de News-Assurance, Paris, France, 29 mars 2009.
- * *Recueil des textes légaux de novembre 1966 en février 1983 en République du Zaïre, SONAS.*
- * *Loi n°73/013 du 5 janvier 1973 publiée dans le journal officiel de la SONAS, du 1 mars 1973*
- * *Assurances et gestion des risques, vol. 79(1-2), avril-juillet 2011.*
- * <http://www.news-assurances.com/lassurance-est-le-fruit-de-la-mondialisation-des-echangesmarchands/01677664>
- * http://books.google.ca/books?id=lSopAAAAYAAJ&printsec=frontcover&dq=Desjardin,+t.+VI,+%C2%A7+1290&lr=&source=gbs_book_other_versions_r&cad=2_2#PPA11,M1
- * http://books.google.ca/books?id=lSopAAAAYAAJ&printsec=frontcover&dq=Desjardin,+t.+VI,+%C2%A7+1290&lr=&source=gbs_book_other_versions_r&cad=2_2#PPA11,M1
- * <http://www.ffsa.fr/ffsa/upload/reprise/docs/application/pdf/2010-03/unepagedhistoire.pdf>

TABLE DES MATIERES

ABSTRACT 1

RESUME 1

 □ L'échantillonnage 1

0. INTRODUCTION 1

 0.1. ETAT DE LA QUESTION 1

 0.2. METHODOLOGIE 2

1. QUELQUES REVUES DE LA LITTERATURE 3

II. IMPACT DES ASSURANCES AUTOMOBILES ET INCENDIES SUR LES RECETTES GLOBALES DE LA SONAS-ISIRO 6

 2.2. L'échantillonnage 6

 2.2. Analyse et Traitement des données 6

 2.2.1. Analyse statistique et économétrique 6

 2.2.2. Test de globalité du modèle 8

 2.3.2.3.3. Forme fonctionnelle 9

 Conclusion sur la validité du modèle 10

 2.4. Interprétation de résultat 10

2.5. DISCUSSION DU RESULTAT 10

CONCLUSION 11

BIBLIOGRAPHIE 11